



Municipalité de

SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SÉANCE DU CONSEIL LE 07 MARS 2022 À 19H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE DU 112 RUE DU PARC.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # 2022-01-0001 suivante:

Nature et effets : Les copropriétaires du lot 4 099 065 demandent le morcellement pour permettre à chacun d'eux de devenir propriétaire unique.

La demande de dérogation mineure porte sur les façades proposées des lots en rapport avec le règlement de lotissement, article 5.12. La norme pour la façade est de 45,7 mètres, la proposition est de 41,59 mètres pour un premier lot et de 35,64 mètres pour le deuxième lot.

Une proposition de lotissement produite par Éric Bachand a-g signé le 20 octobre 2020 est déposé pour subdiviser la propriété et proposer deux lots non conformes.

Identification du site concerné : lot 4 099 065 du cadastre du Québec, situé au 59 rang 6.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 10 février 2022.



Sylvie Champagne  
Directrice générale greffière-trésorière